ID: 027-212701163-20251013-SGA212025-AU



ARRETE Nº SGA/21/2025

ARRETE PORTANT EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE « L'ARCHE DES BAMBINS »

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1-1 et L. 214-7-1;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2324-1 et L. 2324-4;

Vu le courrier du 20 janvier 2025 du Président du Conseil départemental de l'Eure donnant un avis favorable à la modification de la capacité d'accueil de la micro-crèche « l'arche des bambins » pour l'accueil de 12 enfants

Considérant le Décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les microcrèches ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – La modification de la capacité d'accueil de la micro-crèche « l'Arche des Bambins » pour l'accueil de 12 enfants et ce à partir du 1^{er} avril 2025.

<u>ARTICLE 2</u> – La Directrice Générale des Services, le Président du Conseil départemental, la Caisse d'allocation familiale de l'Eure, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Eure et M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brionne.

Fait à Brionne, le 13 octobre 2025

Le Maire,

land

Valéry BEURIOT